

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A MADAME CLEMENTINE VANHERLE
DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE CHARGEE DE L'EDUCATION,
DE L'UNIVERSITE, DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES TRANSPORTS**

A.D R.H. n° 11-496

Le Président du Conseil Général
de Tarn-et-Garonne,

VU les dispositions des articles L 3221-3 et L 3141-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'élection du 31 mars 2011 du Président du Conseil Général ;

VU l'arrêté départemental R.H. n° 09-2411 du 21 décembre 2009 portant organisation des Services du Conseil Général ;

VU l'arrêté départemental Pers. n° 09-23 du 8 janvier 2009 modifié portant délégation de signature à Madame Clémentine VANHERLE ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

A R R E T E :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Madame Clémentine VANHERLE, administrateur territorial détaché en qualité de Directrice Générale Adjointe chargée de l'Education, de l'Université, de la Culture, des Sports et des Transports, à l'effet de signer pour les services suivants :

- . Service de l'Education et des Collèges,
- . Service des Affaires Culturelles,
- . Service des Sports, (auquel sont rattachés la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne et le Centre de Vacances de Mimizan-Plage),
- . Service des Transports,
- . Service du Centre Universitaire,
- . Médiathèque Départementale,
- . Archives Départementales,
- . Abbaye de Belleperche,
- . Espace des Augustins.

Madame Clémentine VANHERLE signera dans le cadre de ses attributions :

- toutes correspondances administratives courantes, à l'exclusion de celles adressées aux Ministres, au Préfet, aux Parlementaires, aux Conseillers Régionaux, aux Conseillers Généraux et aux Maires (sauf pour ces derniers, les demandes de pièces pour la constitution de dossiers ou de pièces complémentaires) ;
- toutes pièces administratives et comptables y compris les bons de commande, à l'exception :
 - . des marchés, des contrats et conventions,
 - . des rapports au Conseil Général et à la Commission Permanente,
 - . des circulaires aux Maires,
 - . des arrêtés,
 - . des documents qui se rapportent à des affaires posant une question de principe ou revêtant une importance particulière tenant soit à leur nature, soit aux intérêts en cause.
- toutes ampliations et notifications d'arrêtés relevant de ses attributions.

Toutefois, en ce qui concerne les sites de l'Abbaye de Belleperche et de l'Espace des Augustins, Madame Clémentine VANHERLE, détentrice de licences d'entrepreneur de spectacles est autorisée à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à la gestion de ces deux sites y compris marchés, contrats et conventions.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Clémentine VANHERLE, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1 sera exercée par chacun dans le domaine qui le concerne par :

- Madame Francine AUDOYNAUD, directeur adjoint, responsable du Service des Affaires Culturelles et de l'Espace des Augustins,
- Madame Nathalie PECOU, directeur, responsable de Centre Universitaire,
- Madame Claire CALAFAT, attaché principal, responsable du Service de l'Education et des Collèges,
- Monsieur Jean-Claude DEPREUX, conseiller des activités physiques et sportives, responsable du Service des sports,
- Madame Françoise DIRAT, attaché principal, responsable du Service des Transports,
- Monsieur Jean-Michel GARRIC, attaché de Conservation du Patrimoine, responsable de l'Abbaye de Belleperche,
- Madame Cloé LAFEUILLE-HIRON, Conservateur, Directrice de la Médiathèque Départementale,
- Madame Pascale MAROUSEAU, Conservateur en chef, Directrice des Archives Départementales.

Article 3 : L'arrêté départemental Pers. n° 09-23 du 8 janvier 2009 modifié susvisé est abrogé.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Conseil Général de Tarn-et-Garonne.

Fait à Montauban,
le 31 mars 2011

Le Président,

*
* *